

MAIRIE DE VAULX

74150 VAULX

CONSEIL MUNICIPAL DE VAULX

SEANCE DU 18 décembre 2009

Le 18 décembre 2009, à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de Vaulx, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Olivier MARMOUX, Maire.

Date de convocation : 11 décembre 2009

Nombre de Conseillers en exercice : 15

Présents : 14 Votants : 14

Etaient Présents : Olivier MARMOUX-Laurent BOUVIER-Pascal CONTAT-Evelyne DEPLANTE-Yves LAMAISON-Axel MINEUR-René DUCORPS-Chantal CURTY-MARCHAND-Béatrice POUJOL-Patrick CHALOT-Marc RAVOIRE-Philippe HELF-Fabrice PERRISSOUD-

Etaient absentes excusées : Nathalie DEMETZ-Emmanuelle JANSSEN-ROUGERIE (est arrivée en cours de séance)

A été désignée secrétaire : Madame CURTY-MARCHAND Chantal

ORDRE DU JOUR :

Approbation du compte rendu du 27 novembre 2009 : aucune observation – approbation à l'unanimité des membres présents

- URBANISME :

Information sur les dossiers en cours : rapporteur Evelyne DEPLANTE

Certificats d'urbanisme :

TERRIER Hubert CU 09-18 : logement de fonction

RAVOIRE René CU 09-19 : renouvellement pour d'une division parcellaire

permis de construire

DEGEORGES Sylvain : PC modificatif 08X008-1 : demandé un balcon et finalement c'est une terrasse dossier fait pour régularisation

DONZEL Thierry : PC 09x009 Frênes construction de boxes à chevaux (il en demande 9) la voisine accepte 7 boxes en riverain mais il demande 9 boxes – c'est un dossier de régularisation – la DDE prolonge de 4 mois les délais d'étude du projet

déclaration préalable :

BOF-RAVOIRE Nicolas DP 09-21 : extension de logements sur Mornaz suite à 1 premier refus – en cours d'instruction

PERRISSOUD Fabrice DP 09-22 : demande d'extension sur Mornaz pour un séjour – en cours d'instruction

BOCQUET Henri : DP 09-23 lieu dit sur les fonds il s'agit d'une extension d'un séjour attenant à la cuisine
GARDEL : attente d'un accord pour un PC déposé le 13 octobre– pièces complémentaires demandées par la DDE– les délais sont repoussés

- **TRAVAUX**

**RESEAUX DU BIOLLEY CONFIRMATION D'APPROBATION DU
PROJET ET DE L'ESTIMATIF DES TRAVAUX**

Monsieur MARMOUX rappelle à l'Assemblée que par délibération du 27 octobre 2009 le conseil municipal a pris connaissance du projet du Biolley.

Le montant estimatif du projet est de :

Lot 1 renforcement en eau potable tranche ferme : 228 857 € (biolley bas)
Lot 2 renforcement en eau potable tranche conditionnelle : 212 947 € (biolley haut)
Lot 3 assainissement des eaux usées tranche ferme : 421 157.50 € (biolley bas)
Lot 4 assainissement des eaux usées tranche conditionnelle : 204 445 € (biolley haut)

Soit un total de tranche ferme de : 810 100 €
Un total de tranche conditionnelle de : 520 200 €
Un total général de 1 330 300 €

deux tranches pour mieux gérer la trésorerie – on fait la première partie on reçoit les subventions et on lance la deuxième tranche conditionnelle sur chef lieu sud il y avait – 40% de réduction
smdea : entre 30 et 35% de subventions
moitié du financement à peu près assuré
avec les aides environ 50% du projet resteraient à la charge de la commune

Il est proposé au Conseil :

De confirmer le projet du Biolley et son montant estimatif tel que défini plus haut
D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter des partenaires financiers l'obtention de subvention
D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document y afférant

Après délibération, le Conseil à l'unanimité décide :

De confirmer le projet du Biolley et son montant estimatif tel que défini plus haut
D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter des partenaires financiers l'obtention de subvention
D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document y afférant

Réfection sols salle communale (devis en cours à ce jour) rapporteur Chantal CURTY-MARCHAND

Entreprise Bourqui est revenu : le devis pour la peinture présenté au dernier conseil est à revoir en janvier

Choix du type de sols - pvc ou parquets - : pvc 7000 € ht
parquet 10000 € ht

pvc :

avantages

prix – entretien facile- bonne qualité

inconvenients :

bien renouvelable – vieillissement

parquet :

avantages : chêne 14 ml spécial grand passage: meilleur isolant, meilleur confort, esthétique, renouvelable – usure (trois ponçages possibles) - bois brut collé sur la dalle, poncé, huilé et ciré- durée de vie plus intéressante.

inconvénients : entretien et usure, ciré. pour information, le parquet de l'école doit être ciré tous les ans.

Il est envisagé de changer le lieu d'entrée dans la salle pour protéger le parquet.

Madame Rougerie Emmanuelle entre dans la salle

Madame Rougerie est favorable au parquet. Monsieur Lamaison demande à l'assemblée de proscrire sur le cahier des charges des revêtements en phipo.

Monsieur Marmoux soulève le problème de traces sur le parquet en raison de coups ou de traînées dues au déplacement des tables

Toute fois, dans 4 ans la salle sera moins occupée puisqu'il y aura la nouvelle salle.

Le Conseil décide, après délibération :

Avec une voix pour le pvc, et une abstention

De consulter les entreprises pour du parquet

Monsieur Lamaison indique qu'il faudra préparer un cahier des charges pour l'éclairage de la scène

Des nouveaux devis seront présentés au conseil municipal de janvier pour les sols et peinture de la salle communale

- **Personnel :**
Cadeaux au personnel communal

Monsieur BOUVIER propose à l'assemblée de l'autoriser à accorder au personnel de la commune un cadeau d'une valeur modique.

Le montant de ce cadeau serait estimé en fonction de l'évènement (mariage, naissance, départ, ...), dans le respect du montant maximum autorisé par la loi, soit 5% du plafond mensuel de la sécurité sociale (2 859 € en 2009), soit un montant maximum de 142,95 € en 2009.

Il est proposé au Conseil :

D'autoriser Monsieur le Maire à accorder au personnel de la commune un cadeau d'une valeur modique d'un montant maximum égal à 5% du plafond mensuel de la sécurité sociale.

Le Conseil, à l'unanimité, décide :

D'autoriser Monsieur le Maire à accorder au personnel de la commune un cadeau d'une valeur modique d'un montant maximum égal à 5% du plafond mensuel de la sécurité sociale.

Modification régime indemnitaire : création IHTS

Monsieur BOUVIER rappelle à l'Assemblée que par délibération du 27 novembre 2009 le conseil municipal a modifié l'ensemble des bases du régime indemnitaire versé aux agents territoriaux.

Compte-tenu des sujétions de l'adjoint technique qui l'oblige à travailler en dehors des heures habituelles, il est proposé d'ajouter à la liste du régime indemnitaire :

Filière technique :

Indemnités Horaires pour travaux supplémentaires

Adjoint technique 2^{ème} classe :

Les heures supplémentaires accomplies sont indemnisées en prenant pour base exclusive le montant de traitement brut. Les heures supplémentaires sont indemnisées à hauteur de 125% du taux horaire pour les 14 premières heures et 127% au-delà dans la limite de 25 heures.

Le Maire est autorisé, en cas de congé de maladie, ou d'absence non justifiée, à suspendre le versement de l'indemnité horaire pour travaux supplémentaires.

8 heures d'IHTS couvriraient les heures mensuelles faites par cet agent sauf en période de relève de compteurs. Ces heures seraient soumises à récupération.

Le Conseil, à l'unanimité, décide :

D'ajouter à la liste du régime indemnitaire :

Filière technique :

Indemnités Horaires pour travaux supplémentaires

Adjoint technique 2^{ème} classe :

Les heures supplémentaires accomplies sont indemnisées en prenant pour base exclusive le montant de traitement brut. Les heures supplémentaires sont indemnisées à hauteur de 125% du taux horaire pour les 14 premières heures et 127% au-delà dans la limite de 25 heures.

Le Maire est autorisé, en cas de congé de maladie, ou d'absence non justifiée, à suspendre le versement de l'indemnité horaire pour travaux supplémentaires

Règlement de formation

Monsieur BOUVIER propose à l'Assemblée de prendre connaissance du règlement de formation du personnel communal.

Il est proposé au Conseil d'adopter les termes du règlement de formation

D'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions à intervenir entre la commune et les agents dans le cadre de la formation.

Ce plan de formation est à mettre en place en application d'un texte de 2007. Il permet aux employés d'avoir une perspective professionnelle et un écrit des conditions de participation à des stages de formation. C'est un cadre qui sera adapté en cas de situation particulière

Le Conseil, à l'unanimité, adopte le règlement de formation présenté

Rémunération des agents recenseurs

Monsieur Bouvier rappelle à l'assemblée que le recensement de la population de Vaulx aura lieu du 21 janvier au 20 février 2010.

Il convient de recruter deux agents recenseurs et d'en fixer la rémunération.

L'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques (INSEE) informe la collectivité qu'elle percevra une dotation forfaitaire de 1 726,00 €

Il est proposé au Conseil :

D'autoriser Monsieur le Maire à recruter deux agents recenseurs

De fixer la rémunération brute ainsi qu'il suit :

Actuellement 1 personne serait candidate

Sans autre candidat, Sylvie Gallet serait agent recenseur et Danielle Jain coordinatrice.

Laurent explique le tableau des prestations 2005.

0.60 la feuille logement

1.00 le logement

120 frais déplacement

Le Conseil, à l'unanimité, décide :

D'autoriser Monsieur le Maire à recruter deux agents recenseurs

De fixer la rémunération brute ainsi qu'il suit :

la feuille logement – 0.8 €

le logement – 1.2 €

frais déplacement 160 €

NB un deuxième agent recenseur a pu être recruté

Modification durée hebdomadaire de travail

Monsieur BOUVIER rappelle à l'Assemblée que par délibération du 6 avril 2000, était créé un poste d'agent d'entretien pour une durée hebdomadaire de 25,33 heures calculée d'une manière annualisée.

Par courrier du 11 décembre 2009, l'agent titulaire de ce poste indiquait qu'il ne souhaitait plus faire le ménage pendant les vacances scolaires dans l'école maternelle à compter du mois de janvier 2010.

Aussi, il convient de réduire son temps de travail.

Il est proposé à l'Assemblée :

D'autoriser Monsieur le Maire à saisir le Comité Technique Paritaire sis au Centre de Gestion de la Haute-Savoie.

D'accepter, après avis du comité technique paritaire, cette demande et de réduire la durée hebdomadaire de travail à 24h30

Le remplacement pendant les vacances de Noël est déjà prévu.

Le Conseil, à l'unanimité, décide :

D'autoriser Monsieur le Maire à saisir le Comité Technique Paritaire sis au Centre de Gestion de la Haute-Savoie.

D'accepter, après avis du comité technique paritaire, cette demande et de réduire la durée hebdomadaire de travail à 24h30

NB : l'horaire a été réduit à 23h94 hebdomadaires en raison de 8 heures de ménage de décembre qui n'avaient pas été décomptées au départ

- Finances

Tarifs 2010 : cimetière, salle communale, eau, assainissement

A l'unanimité, les élus décident le maintien des tarifs de location de la salle municipale jusqu'à sa rénovation. Une ligne concernant le cautionnement est rajoutée.

A l'exception de 2 abstentions, le tarif du tracteur est voté à 42 € l'heure

tarifs de l'eau

SIE : Monsieur Fabrice Perrissoud rend compte de la réunion du SIE du 17 décembre 2009
Tous les projets pourront être payés dans le cadre du budget – aucune raison d'augmenter le tarif de 0,78. la cotisation est portée à 1€ symbolique

Les projets concernent : sous le pont attaches – protection coffret électrique- réfection des deux chemins d'accès aux réservoirs – des devis sont en cours

Monsieur Marmoux explique à l'assemblée qu'il a rencontré la société SP 2000 chargée d'étudier les modalités de transfert de l'assainissement à la communauté de communes : les tarifs des communes varient de 0,30 à 2,70 €

La position de la commune a été énoncée. Elle n'est pas vraiment ni pour ni contre le transfert, mais souhaite que les caractéristiques du service de l'eau de la commune et que son développement futur, tel qu'il est prévu à ce jour, soient pris en compte dans l'étude d'une gestion intercommunale de l'assainissement.

A l'unanimité, les élus décident le maintien des tarifs d'eau et d'assainissement

Tarifs locations des Logements

Les élus soulignent les contraintes liées au bruit dans ces appartements et l'importance de ces logements pour la sécurité des locaux publics.

Madame Deplante demande une majoration selon l'indice INSEE.

Monsieur Lamaison indique que ces logements sont peu entretenus.

A l'exception d'une abstention et de 5 personnes qui souhaitent le maintien des tarifs,

Les loyers sont augmentés

cimetière

A l'exception d'une abstention et de 2 votes contre le maintien des tarifs 2009 est voté
Toutefois, Monsieur Marmoux indique qu'un règlement sur le cimetière sera étudié en 2010

Assurance « missions collaborateurs » (devis en cours)

question reportée car les offres n'ont pas été envoyées

- Questions diverses

Informations compte rendu de réunion C3R

Partie privée : aménagement espace et création de zone d'activités économiques → intérêt garder de l'emploi sur le bassin – zone petit martinet vitrine commerciale pour l'Albanais Hauterive : pas au plu de St Marcel pour une zone qui ne serait pas prise par la poste pour le centre de tri

zone des Cornes : industriel

service population

accessibilité état des lieux se fera en 2010 – cabinet pour étude voirie et ERP – état des lieux et les communes feront les travaux avant 2015.

Petite enfance : état des lieux et mise en commun des pratiques actuelles.

Déchets :

zone pour recevoir les inertes (tout ce qui n'est pas recyclable et sans rejets toxiques) Etercy – Vallières- Rumilly- Marigny

eau assainissement

étude transfert assainissement 2010 fin février : prise de décision

étude transfert eau mai fin juin : prise de décision début juillet

agenda 21 : aucune action prévue dans ce domaine au niveau de la C3R

transports : des contrôles plus importants sont faits sur les lignes de transport

Monsieur Lamaison souligne que les transports scolaires sont plus réguliers –

Rumilly : un garage à vélos fermé serait réalisé à proximité de la gare

PLH phase de mise en oeuvre – réunion le 14 janvier à val de fier

Bâtiment futur de la C3R

Le SITOA souhaiterait 145 m2 pour ses bureaux mais aucun engagement écrit n'a été signé à ce jour– La C3R a toutefois déjà mis en oeuvre diverses actions pour répondre aux souhaits du SITOA (pose de VELUX prévue sur le toit).

Le SITOA poursuit ses recherches de locaux pour mettre son personnel.

La convention de l'office du tourisme a été résiliée pour une année.

Intégration de Monsieur Lamaison dans la commission tourisme

Une piscine intercommunale avec le canton d'Alby sera à l'étude en 2010.

Finances : emprunt financement des travaux pour locaux : 4 banques ont soumissionné – 2 banques étaient hors délai

a été retenu le CA: crédit 15 ou 20 ans 3.90 ou 3.75 pour des annuités de 143 000 €

158 000 € ou 132 000 €

le choix s'est porté sur 15 ans

Nouvelle carte scolaire

Actuellement les collégiens vont à Rumilly; il y a eu une commission au conseil général le 15 décembre – des tableaux de prévisions des effectifs des élèves ont été présentés.

600 élèves est un bon nombre pour le fonctionnement d'un collège alors que 900 élèves fréquentent actuellement Rumilly, il y a donc la volonté d'essayer d'améliorer cette situation.

Les élèves de Thusy St Eusèbe et Vaulx seraient basculés sur Poisy en plus de ceux de Sillingy et Meythet Le collège de Poisy ouvrirait avec 450 élèves environ dès la rentrée 2010.

Toutefois, cette solution ne serait que transitoire en attendant la construction d'un deuxième collège qui pourrait se faire sur le canton de Rumilly. Les élèves qui ont commencé en 6ème seraient sur Poisy, mais pas les 4ème et 3^{ème}. Par contre, les transports scolaires seraient sur Poisy. Un problème se poserait pour assurer le transport des collégiens souhaitant poursuivre leur scolarité sur Rumilly.

Les maires de Vaulx, St Eusèbe et Thusy considèrent que leurs communes sont écartelées. Cela risque de générer des problèmes de relation entre la commune et la communauté de communes, d'autant qu'elles dépendent déjà de la gendarmerie Sillingy, de la trésorerie de Rumilly. Les élus déplorent le manque de cohérence territoriale.

Monsieur le Maire a d'ores et déjà rencontré le président de la C3R et le conseiller général du Canton pour les alerter sur cette problématique.-

Les élus se demandent quelle action faire pour faire entendre la position de la commune. Il ne faudrait pas que Vaulx devienne une variable d'ajustement au niveau de la révision de la carte scolaire.

Les conseillers sont chargés de réfléchir à ce dossier et proposer une action collective.

Madame Rougerie quitte la salle à 23H45

Projet d'Aménagement du chef lieu :

Date discussion projet d'aménagement : 29 janvier 19 H en séance privée

Commande bois abris bus

délégation du maire commande de bois scierie Dagand pour 4 abris

la scierie Ducruet avait déposé un devis moins

intéressant au niveau de la qualité du bois.

Organisation location de la salle communale : Monsieur Lamaison présente le nouveau fonctionnement de réservation de la salle – les réservations seront centralisées à l'accueil de la mairie

3 élus se sont proposés pour soulager Madame Rougerie dans la gestion au quotidien de la salle : messieurs Mineur, Lamaison, Helf. Les états des lieux et remise des clés se feront le vendredi soir et le rendu des clés le lundi matin.

Des ballotins de chocolats sont remis aux conseillers délégués en remerciement de leur investissement tout au long de l'année pour la commune.

Date Prochain conseil municipal : 29 janvier 2010 20h30

Séance levée à 0h45